

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE DÉCHARGES D'ACTIVITÉ DE SERVICE
SUR LE FONDEMENT DES ARTICLES 19 ET 20 DU DÉCRET N° 85-397 MODIFIÉ
(collectivités et établissements obligatoirement affiliés au Centre de gestion)**

Références :

- Code Général de la Fonction Publique
- Décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale et notamment ses articles 19 et 20

I - BÉNÉFICIAIRES DES DÉCHARGES D'ACTIVITÉ DE SERVICE

▪ **COLLECTIVITÉ** :

▪ **SYNDICAT** :
(remplir une demande de remboursement par syndicat)

▪ **ANNÉE** – **TRIMESTRE**

Mois	Agents	Nombre d'heures attribuées mensuellement par le syndicat	Nombre d'heures utilisées dans le mois	Grade	Indice Brut	Indice Majoré

La présente demande de remboursement doit être accompagnée pour chacun de ces agents du bulletin de salaire correspondant.

Les agents ci-dessus désignés certifient avoir bénéficié des décharges d'activité de service précédemment mentionnées :

Signatures précédées des noms et prénoms :

II- PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT DE DÉCHARGES D'ACTIVITE DE SERVICE

Demande présentée par :	
Intitulé et numéro de compte du receveur (joindre un RIB)	
Organisation syndicale ouvrant droit au remboursement	

Le Maire/Président soussigné certifie exacts les renseignements portés sur la présente demande de remboursement, tant sur le nombre d'heures de décharges d'activité que sur la rémunération des agents concernés par celles-ci.

Certifié exact, le

Le Maire – Le Président,

(cachet)